



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-831

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle dynamiques urbaines Direction du foncier-	N° 2015-831

BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble des bassins à Flot - Rue Lucien Faure et quai Armand Lalande - conclusion d'un bail emphytéotique sur une emprise bâtie d'environ 627 m² - Décision - Autorisations

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire, sur le territoire de la commune de Bordeaux, et plus particulièrement dans le périmètre des bassins à flot, d'un ensemble de parcelles supportant des bâtis en mauvais état d'une contenance totale cadastrale d'environ 745 m², sis à l'angle de la rue Lucien Faure et du quai Armand Lalande, cadastrés RZ 16, 17, 18, 19 et 20.

L'Association Laïque du Périgord pour l'Education des Adolescents (ALPEA) qui est spécialisée dans l'insertion des jeunes en situation de handicap a déjà ouvert dans l'agglomération périgourdine une « guinguette » sociale et souhaite développer une structure similaire sur l'agglomération bordelaise selon un concept d'économie sociale et solidaire.

Pour ce faire elle s'est associée à CFA Atlantique (Promoteur) et à la SCI « Jardins de Garonne Invest » qui soutiennent cette initiative .

Le projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier puis sa mise à disposition selon un bail commercial à l'association ALPEA, autorisant une activité de restauration permettant l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté a reçu l'accord de l'ensemble des parties.

Cette opération sera réalisée dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans moyennant une redevance annuelle indexable de 3 000 euros HT, étant précisé que l'exploitation des biens restructurés par l'association ALPEA à titre de guinguette sociale est une condition essentielle et déterminante du bail.

Il est à préciser que le montant de la redevance demandée n'est pas inférieur à celui de l'avis de France Domaine n° 2015-063V0657 du 26 mars 2015.

La SCI « Jardins de Garonne Invest » a signé le 10 Novembre 2015
bail emphytéotique stipulant les modalités susvisées.

la convention préalable au

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 451-1 à L 451-12,

VU l'avis de France Domaine n° 2015-063V0657 du 26 mars 2015,

VU les pouvoirs du signataire de la SCI Jardins de Garonne Invest

VU la convention préalable au bail emphytéotique signée le 10/11/2015

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Le caractère social, et l'intérêt du projet de la SCI Jardins de Garonne Invest visant à réhabiliter un ensemble immobilier pour le mettre ensuite à disposition de l'association ALPEA pour la création d'une activité de restauration en vue de réinsérer professionnellement des jeunes en difficulté.

DECIDE

Article 1 : Un bail emphytéotique est consenti à la SCI « Jardins de Garonne Invest » dont le siège social est situé à Boulogne Billancourt (92) 123 rue du Château , immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Nanterre sous le n° 810 964 700 stipulant la mise à disposition à son bénéfice pour une durée de 45 ans et moyennant une redevance annuelle indexable de 3 000 euros HT, d'une emprise bâtie d'environ 627 m² à prendre ou à détacher des actuelles parcelles cadastrées RZ 16, 17, 18, 19 et 20 sur la commune de Bordeaux.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents se rapportant à la régularisation de cette mise à disposition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2016	Monsieur Jacques MANGON